

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

Karine DELAMARE<sup>1</sup>

### Chiffres clés

38 369 recrutements externes dans la FPE, dont 65,2 % de femmes en 2017.

11 447 admis par recrutement externe sur concours dans la FPT.

En 2017, le nombre de recrutements externes sur concours dans la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique de l'État (FPE) a légèrement progressé par rapport à 2016, passant de 48 229 à 48 339 (36 892 dans la FPE et 11 447 dans la FPT). La FPE a diminué son offre d'emplois en 2017 (-1722 par rapport à 2016, mais +271 enseignants) mais cette offre d'emploi reste supérieure à celle de 2015 (+5 007). En 2017, la FPE reste le premier recruteur public (38 369 recrutements externes), mais avec un niveau inférieur à ceux de 2005 et de 2014 (respectivement 47 377 et 45 867 recrutés).

Dans la FPE, le nombre de recrutements sur concours augmente en catégorie A (27 403 après 27 305 en 2016, soit +0,4 %) mais également hors enseignants (4 693 après 4 667, soit +0,6 %). Pour la catégorie B, le nombre de recrutés diminue (5 305 après 7 233, soit -26,6 %) ainsi qu'en catégorie C (4 184 après 4 289, soit -2,4 %).

La FPT a recruté 2 045 agents de plus sur concours que l'année précédente (+21 %). Les recrutements sur concours en catégorie B et C sont en hausse avec respectivement +377 et +1 980 agents par rapport à l'année 2016, alors que ceux de catégorie A baissent de -312 agents.

La fonction publique de l'État recrute, selon les années, l'équivalent de 1,5 % à 3,0 % de son effectif total. Ces agents constituent un flux d'entrée externe déterminé par les besoins en personnel des administrations de l'État, en fonction notamment des départs en retraite et de la variation des plafonds d'emplois. Pour l'essentiel de ces recrutements, un niveau de diplôme minimal est requis.

Les entrées dans la fonction publique de l'État se font, pour devenir fonctionnaire, par le biais de différents concours externes. La sélection des candidats aux emplois publics, qui s'opère traditionnellement par concours externe, concours à voie unique d'accès ou troisième concours (voir Définitions), s'est diversifiée. Depuis 2002, des procédures dérogatoires permettent de pourvoir sans concours certains emplois de catégorie C. En 2005, l'administration a créé le Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État) et, depuis 2007, elle cherche à mieux prendre en compte la Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

### En 2017, le nombre de postes offerts dans la fonction publique de l'État (FPE) est en baisse

Après une hausse du nombre de postes offerts en 2016, l'année 2017 connaît une baisse avec 1 722 postes en moins (42 414 postes en 2017 dont 26 818 enseignants).

<sup>1</sup> Direction générale de l'administration et de la fonction publique, département des études, des statistiques et des systèmes d'information (DGAFF - Dessi).

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

Après une décennie de repli qui s'est achevée en 2011, le nombre de postes offerts aux recrutements externes dans la fonction publique de l'État s'est accru, avec notamment une année 2014 marquée par un sursaut exceptionnel. L'année 2015 connaît, quant à elle, une forte diminution par rapport à 2014, avec 13 897 postes offerts en moins (37 407 postes en 2015, dont 24 496 enseignants, après 51 304 postes en 2014, dont 37 951 enseignants) (Figure V 2.1-1). Cette baisse marque un retour à la normale après la réforme de la formation des enseignants modifiant le calendrier des épreuves de concours du premier et du second degré (hors agrégation) en 2014. En effet, au concours pour la rentrée 2014, deux sessions s'étaient tenues, la première avec admissibilité en juin 2013, la seconde avec admissibilité à l'automne 2013, pour une admission commune en juin 2014, doublant ainsi exceptionnellement l'offre de postes aux concours externes enregistrée en 2014. En 2015, le calendrier s'étant stabilisé, seule une session de concours s'est tenue avec, de facto, un nombre de postes d'enseignants offerts en forte diminution (-35,5 %).

#### Seules les voies d'accès du troisième concours et de recrutement sans concours augmentent leur offre de postes dans la FPE

En 2017, les administrations de l'État ont ouvert 38 650 postes au concours externe sur épreuves et sur titres, soit 1 827 postes offerts de moins que l'année précédente (40 477, soit -4,5 %). Hormis l'année 2014, 2016 constitue le plus fort volume d'offres de ces recrutements depuis 2004.

L'offre au concours unique (voir Définitions) diminue aussi en 2017 (819 postes offerts en 2017 contre 1 234 en 2016). Après avoir progressé de 29 % entre 2004 et 2007, elle était restée stable pendant cinq années, oscillant autour de 1 800 postes offerts par an, pour se replier à partir de 2012 malgré un léger sursaut en 2013 (1 360 postes, soit +128 postes).

Le nombre d'emplois proposés au troisième concours (voir Définitions) augmente de nouveau par rapport à l'année précédente (1 329 postes offerts en 2017 après 1 128 en 2016), niveau le plus élevé depuis 2002-2003. Cette hausse concerne les professeurs des écoles et certifiés de classe normale avec respectivement 122 et 70 emplois supplémentaires dans cette voie. La part du troisième concours s'accroît donc pour atteindre 3,0 % de l'offre totale des recrutements externes.

Le nombre d'emplois offerts aux recrutements externes sans concours, y compris le Pacte, augmente de 24,6 % avec des évolutions contrastées : le recrutement externe sans concours enregistre en effet 347 postes en plus alors que le Pacte voit son offre diminuer de 28 postes par rapport à 2016 (Figure V2.1-2). Au total, ces modes d'accès sans concours représentent 3,8 % de l'ensemble des postes offerts. Malgré un repli, l'essentiel des postes proposés le sont toujours par la voie traditionnelle (concours externe) à 91,1 %.

**Figure V 2.1-1 : Nombre de postes offerts aux recrutements externes dans la fonction publique de l'État (FPE) par voie d'accès**

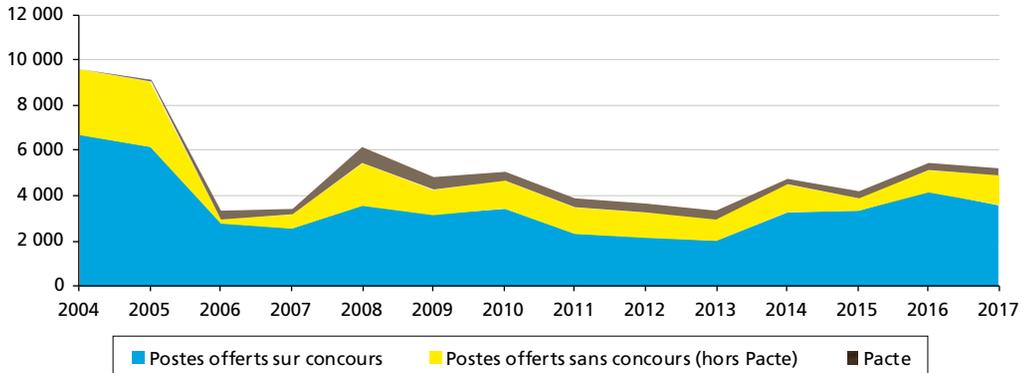
Postes offerts aux recrutements externes	2006	2007	2015	2016	2017	Part (en %)	Évolution 2017/2016 (en %)	Évolution 2017/2007 (en %)
<b>Total postes offerts sur concours</b>	<b>34 910</b>	<b>34 296</b>	<b>36 530</b>	<b>42 839</b>	<b>40 798</b>	<b>96,2</b>	<b>-4,8</b>	<b>19,0</b>
Concours externe	32 602	31 713	34 566	40 477	38 650	91,1	-4,5	21,9
Concours unique	1 411	1 733	1 177	1 234	819	1,9	-33,6	-52,7
Troisième concours	897	850	787	1 128	1 329	3,1	17,8	56,4
<b>Total postes offerts sans concours</b>	<b>607</b>	<b>882</b>	<b>877</b>	<b>1 297</b>	<b>1 616</b>	<b>3,8</b>	<b>24,6</b>	<b>83,2</b>
Sans concours	194	616	566	973	1 320	3,1	35,7	114,3
Pacte	413	266	311	324	296	0,7	-8,6	11,3
<b>Total postes offerts aux recrutements externes</b>	<b>35 517</b>	<b>35 178</b>	<b>37 407</b>	<b>44 136</b>	<b>42 414</b>	<b>100,0</b>	<b>-8,6</b>	<b>20,6</b>

Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

2

Figure V2.1-2 : Évolution du nombre de postes offerts en catégorie C dans la FPE par voie d'accès



Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

### Le nombre des recrutements externes diminue en 2017 comme l'offre de postes

En 2017, l'État a pourvu 90 % des postes offerts<sup>2</sup> par le recrutement de 38 369 fonctionnaires, soit 4,6 % de recrutés de moins qu'en 2016 (Figure V2.1-3), stabilisant les recrutements légèrement en dessous du niveau enregistré en 2006-2008. La tendance sur la décennie 2000 était au repli, effectué par paliers successifs, certaines années enregistrant des baisses plus marquées que d'autres (-17 % en 2004 et en 2006, -24 % en 2009). À partir de 2012, cette tendance est interrompue. Même si 2015 a été marquée par le recrutement de 8 868 agents en moins (stable hors enseignants) par rapport à l'année 2014 du fait de son caractère atypique, la tendance était restée à la hausse avec 8 535 recrutements supplémentaires par rapport à 2013 (dont 3 265 hors enseignants) (Figure V2.1-4).

Figure V 2.1-3 : Nombre de recrutements externes et part des recrutements sans concours dans la FPE

Recrutements externes	2006	2007	2015*	2016	2017	Part (en %)	2017/2016 Évolution (en %)	2017/2007 Évolution (en %)
<b>Total recrutements sur concours</b>	<b>38 529</b>	<b>38 921</b>	<b>36 127</b>	<b>38 827</b>	<b>36 892</b>	<b>96,3</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,2</b>
Concours externe	36 151	36 429	34 256	36 568	34 810	91,0	-4,8	-4,4
Concours unique	1 561	1 636	1 109	1 152	798	2,0	-30,7	-51,2
Troisième concours	817	856	762	1 107	1 284	3,2	16,0	50,0
<b>Total recrutements sans concours</b>	<b>643</b>	<b>946</b>	<b>872</b>	<b>1 382</b>	<b>1 477</b>	<b>3,7</b>	<b>6,9</b>	<b>56,1</b>
Sans concours	223	680	566	1 085	1 335	3,4	23,0	96,3
Pacte	420	266	306	297	142	0,4	-52,2	-46,6
<b>Total recrutements externes</b>	<b>39 172</b>	<b>39 867</b>	<b>36 999</b>	<b>40 209</b>	<b>38 369</b>	<b>100</b>	<b>-4,6</b>	<b>-3,8</b>

Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

\* Les résultats estimés corrigent l'absence de réponse pour certains recrutements, essentiellement sans concours ou Pacte.

2 Pour la septième année consécutive, le niveau effectif des recrutements est inférieur à celui du nombre de postes offerts qui habituellement intègre des recrutements sur liste complémentaire suite à l'apparition de besoins nouveaux après publication des arrêtés d'ouverture de concours au *Journal officiel*.

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

#### Encadré 1 : Source et méthode

La DGAFP mène chaque année une enquête, intitulée « Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État » auprès des ministères et de leurs établissements publics afin de recueillir les principales données de cadrage sur les recrutements dans les corps de fonctionnaires de l'État.

Le champ couvert par l'enquête correspond à l'ensemble des recrutements soumis à la procédure d'avis conforme mise en place depuis 2005 par le ministère en charge de la fonction publique. Cette procédure concerne l'ensemble des recrutements prévus par l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984. Les recrutements d'enseignants-chercheurs constituent l'essentiel des recrutements non soumis à la procédure d'avis conforme.

Afin de présenter un panorama des recrutements le plus complet possible, la DGAFP mène des actions pour étendre la collecte à l'ensemble des recrutements, y compris ceux qui ne sont pas visés par cette procédure. Ainsi, elle recueille depuis plusieurs années les recrutements de professeurs et de maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture auprès du ministère de la Culture. Cette année, elle a collecté les données sur les recrutements de la filière universitaire de l'enseignement supérieur.

La filière universitaire effectue chaque année un nombre important de recrutements (voir Figure V2.1-E1). En 2017, 1 188 maîtres de conférences et 635 professeurs ont été recrutés par les universités. Cependant, afin de calculer des évolutions sur un champ comparable à celui présenté dans les rapports précédents, les recrutements de la filière universitaire n'ont pas été intégrés dans le corps de la présente édition du rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

**Figure V 2.1-E1 : Recrutements externes de maîtres de conférences et de professeurs des universités (toutes voies d'accès)**

	Postes offerts			Présents			Recrutés		
	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)
<b>Total filière universitaire</b>	<b>2 122</b>	<b>1 961</b>	<b>-7,6</b>	<b>11 621</b>	<b>11 069</b>	<b>-4,8</b>	<b>1 991</b>	<b>1 823</b>	<b>-8,4</b>
Maître de conférences	1 328	1 254	-5,6	9 507	9 034	-5,0	1 287	1 188	-7,7
Professeurs des universités	794	707	-11,0	2 114	2 035	-3,7	704	635	-9,8

Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi et Bilan social 2017-2018 de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, MENESR.

Les recrutements encore non couverts par l'enquête de la DGAFP sont constitués pour l'essentiel des recrutements de la filière hospitalo-universitaire (408 postes publiés en 2017) et des recrutements dans des corps spécifiques d'enseignants-chercheurs (54 postes publiés en 2017).

Ainsi, en incluant la filière universitaire telle que disponible dans les recrutements de fonctionnaires de l'État, le total des recrutements de fonctionnaires de l'État recule en 2017 de 775 agents (soit -1,8 %).

Le nombre de recrutés par concours externe décroît de 1 758 personnes en 2017. Dans cette voie d'accès, le nombre de postes offerts diminue à un rythme comparable (-4,5 %) à celui du nombre de recrutés (-4,8 %).

La voie du concours unique passe de 1 152 recrutements en 2016 à 798 en 2017, soit une baisse de 30,7 %. Cette évolution est relativement proche de celle du nombre de postes offerts (-33,6 %), ce qui témoigne d'une stabilisation du taux de postes offerts au concours unique. Cette voie d'accès qui permet l'entrée de personnels sur des postes spécialisés (chercheurs, ouvriers spécialisés...) avait atteint un niveau de recrutement record en 2000 avec 4 376 entrées.

Pour le troisième concours, le nombre de recrutements a progressé mais évolue moins rapidement que les postes offerts en 2017, soit une hausse de 17,8 % pour les postes offerts et de 16,0 % pour les recrutés. Ce concours est réservé aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans le privé ou un mandat électoral.

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

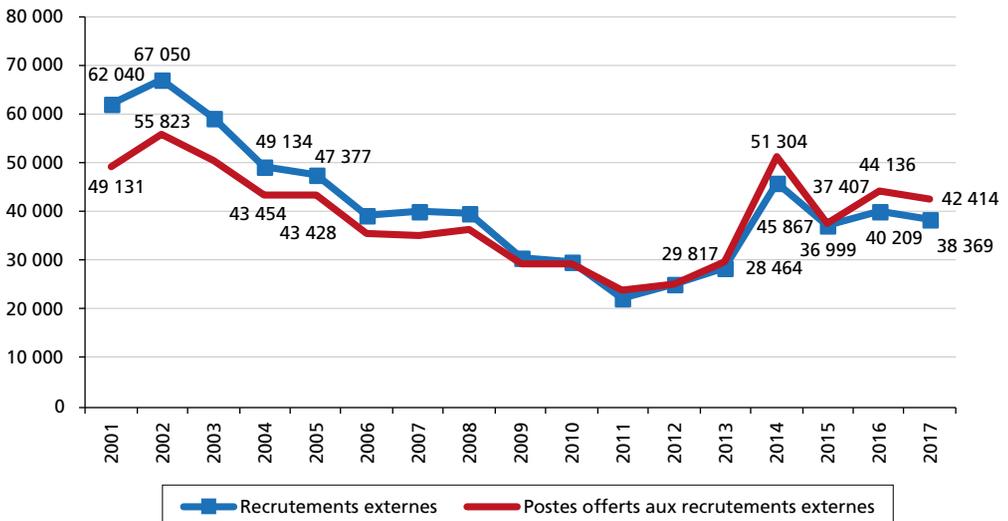
Les recrutements sans concours, qui permettent l'accès aux premiers grades des corps de la catégorie C, progressent de 23 % en 2017 (+95 par rapport à 2016). En revanche, les contrats Pacte signés en 2017 sont au nombre de 142, soit 155 de moins que l'année précédente. Ces emplois de catégorie C accessibles sans concours représentent 26 % des agents recrutés en catégorie C comme en 2016.

### En 2017, dans la FPE les recrutements de fonctionnaires sont moins nombreux que les départs à la retraite

Depuis 2004, à l'exception de 2014, le nombre de recrutements est inférieur à celui des départs à la retraite. En 2017, du fait d'une forte progression du nombre de départs à la retraite (+4404 par rapport à 2016), cet écart s'accroît sans atteindre celui observé dans les années 2006-2013. (Figure V2.1-5).

Le taux de renouvellement dans la FPE (nombre de recrutés par voie externe rapporté à l'effectif physique des titulaires au 31 décembre) s'établit en 2017 à 2,5 %. Entre 2004 et 2008, il variait de 2,1 % à 2,7 % mais avait reculé pour atteindre un point bas en 2011 (1,4 %) avant de se redresser. Il se situe désormais dans la fourchette haute de la période 2004-2013.

Figure V 2.1-4 : Évolution du nombre de postes offerts et des recrutements externes dans la FPE

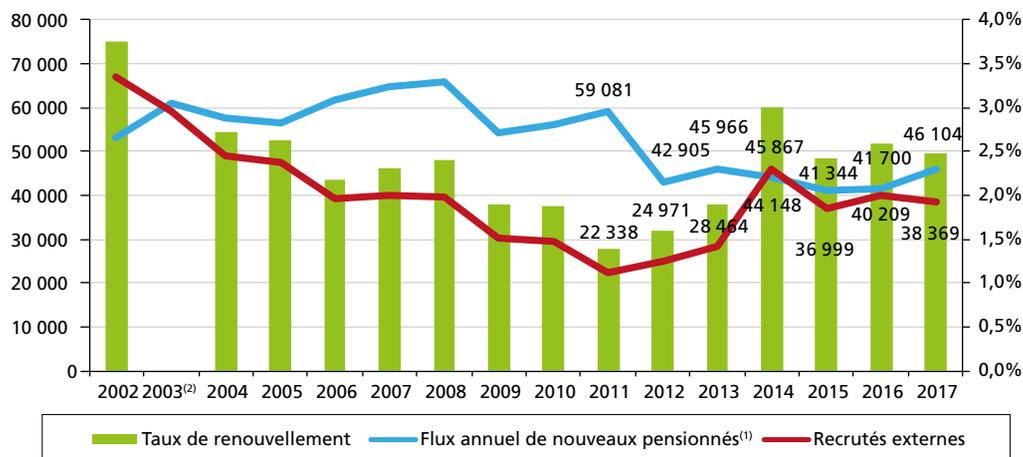


Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

Note : Pour répondre à des besoins imprévus (par exemple vacances de postes supplémentaires), certains concours ou voies d'accès recrutent plus de candidats que le nombre de postes initialement offerts. Par exemple, en 2017, 1335 candidats ont été recrutés pour 1320 postes offerts aux recrutements externes sans concours.

2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

Figure V 2.1-5 : Taux de renouvellement et flux annuel des nouveaux pensionnés et des recrutés externes dans la FPE



Sources : GRECO Report, DGAFP – Dessi ; FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; Enquête SAE, Drees, traitement DGAFP – Dessi ; Service des retraites de l’État.

(1) Flux annuel de pensions de droit direct entrées en paiement (fonctionnaires FPE hors militaires, ouvriers d’État, La Poste et Orange).

(2) Taux de renouvellement non disponible pour 2003.

Note : Résultats estimés pour l’année 2008, 2009 et 2011 à 2016.

Taux de renouvellement : nombre de recrutés par voie externe rapporté à l’effectif physique des titulaires au 31 décembre .

Lecture : En 2017, on dénombre 38369 recrutés externes pour 46104 départs à la retraite et un taux de renouvellement de 2,5 %.

La sélectivité des recrutements externes dans la FPE baisse encore en 2017

La sélectivité est le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre de candidats admis à un concours. Son évolution est généralement considérée comme un indicateur de l’attractivité des concours, sous certaines réserves. Un document de travail et un article parus dans *France, portrait social* (Daussin-Benichou et al., 2015) analyse l’évolution de la sélectivité des concours de la fonction publique de l’État. Il en ressort par exemple que la hausse de l’offre de postes a généralement un effet immédiat de baisse du taux de sélectivité qui se résorbe plus ou moins les années suivantes selon les catégories de concours. De même, l’impact de l’évolution du chômage sur la sélectivité est plus fort pour les concours de catégories B et C que pour les concours de catégorie A.

Avec 7,2 candidats présents pour un admis, la sélectivité de l’ensemble des recrutements externes de la FPE enregistre en 2017 son niveau le plus bas depuis que l’enquête est réalisée en 2001. Le niveau moyen de la sélectivité des concours de l’État est fortement influencé par le poids des concours d’enseignants : sans compter les concours d’enseignants pour la rentrée 2018, ce taux serait de 12,7 en 2017, en baisse également après 14,6 en 2016 et 17,7 en 2015.

Pourtant, en 2017, l’offre totale d’emplois *via* les recrutements externes a diminué de 8,6 % par rapport à 2016. Le nombre de candidats présents a diminué plus fortement encore de 12,6 % (290315 présents aux épreuves de sélection en 2017 contre 332297 en 2016).

On observe cette baisse selon le type de recrutement externe uniquement pour les concours externes et uniques ; Aux seuls concours externes, la sélectivité baisse de 0,6 point, passant ainsi de 7,9 en 2016 à 7,3 en 2017. De même, au concours unique, la sélectivité diminue par rapport

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

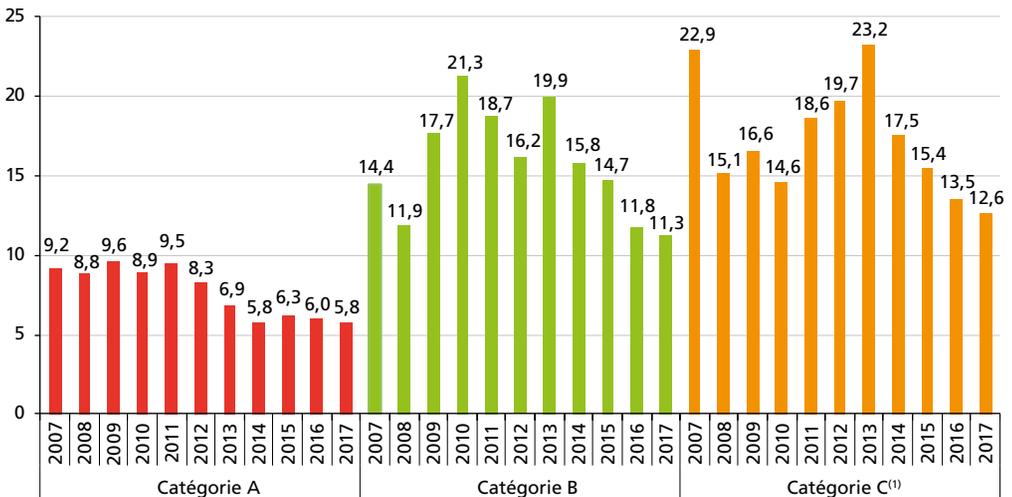
à 2016 (4,5 en 2017 après 8,1), du fait de la hausse du nombre de candidats admis (+18,3 %) parallèlement à la diminution du nombre de candidats présents au concours (-34,4 %).

En revanche, le troisième concours est plus sélectif en 2017. Sa sélectivité se situe à 8,1, soit 3,2 points de plus que l'année précédente (4,9 en 2016). Dans ce cas, le nombre de candidats présents augmente (+21,5 %) alors que le nombre d'admis diminue (-26,0 %).

### La sélectivité baisse en 2017 dans toutes les catégories hiérarchiques

En 2017, la sélectivité aux concours de catégorie A est en diminution de 0,2 point par rapport à 2016 (5,8 après 6,0) (**Figure V.2.1-6**). Le nombre de candidats présents aux épreuves est en baisse de -3,4 %, mais moins que le nombre de postes offerts (+1,1 %). Pour les concours d'enseignants, la sélectivité est en hausse concernant le Capes et les professeurs d'EPS, et reste stable pour les professeurs des écoles, ceux des lycées professionnels et les agrégés. Pour les concours de catégorie A hors enseignants, la sélectivité est de 18,2, en baisse par rapport à 2016 (20,0) et 2015 (22,4). On peut noter une dégradation de la sélectivité des concours de l'ENA en 2017 (mais avec un redressement en 2018). La sélectivité des concours des IRA baisse également depuis 2014. Forte baisse pour les ingénieurs d'études de l'Enseignement supérieur mais hausse pour les directeurs de recherche.

Figure V.2.1-6 : Évolution de la sélectivité des recrutements externes dans la FPE par catégorie hiérarchique<sup>(1)</sup>



Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

(1) Pour les années concernées, la sélectivité aux recrutements externes a été calculée à partir des résultats partiels obtenus (rapport présents/admis). Pour la catégorie C, elle est calculée hors recrutements externes sans concours et hors Pacte.

Lecture : En 2017, la sélectivité des concours de catégorie A s'établit à 5,8, soit 10 admis pour 58 présents.

La sélectivité dans la catégorie B diminue de 0,5 point en 2017 (11,3 en 2017 contre 11,8 en 2016) malgré le repli du nombre de postes offerts. En effet, le nombre de candidats présents diminue (-30,2 %) plus fortement que le nombre de postes offerts (-24,1 %). Le nombre d'admis diminue fortement pour les gardiens de la paix mais les présents diminuent plus encore, si bien que la sélectivité recule à 5,8 (contre 9,2 en 2016 et 7,6 en 2015). Pour les contrôleurs des finances publiques, les greffiers et dans une moindre mesure les techniciens de recherche de l'Enseignement supérieur, les admis reculent mais la sélectivité augmente, grâce à une moindre baisse du nombre

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

de présents, voire une hausse dans le cas des techniciens de recherche. Dans le cas des secrétaires administratifs qui voient leur sélectivité baisser de 2,2 points, en 2017, 718 postes étaient offerts contre 714 en 2016 et le nombre de candidats présents a reculé de 10371 en 2016 à 8774 en 2017. Le concours de conseillers et d'insertion et de probation de 2<sup>e</sup> classe voit sa sélectivité passer de 31,1 en 2016 à 9,8 en 2017 ; soit 2365 postes offerts en 2016 contre 1428 en 2017.

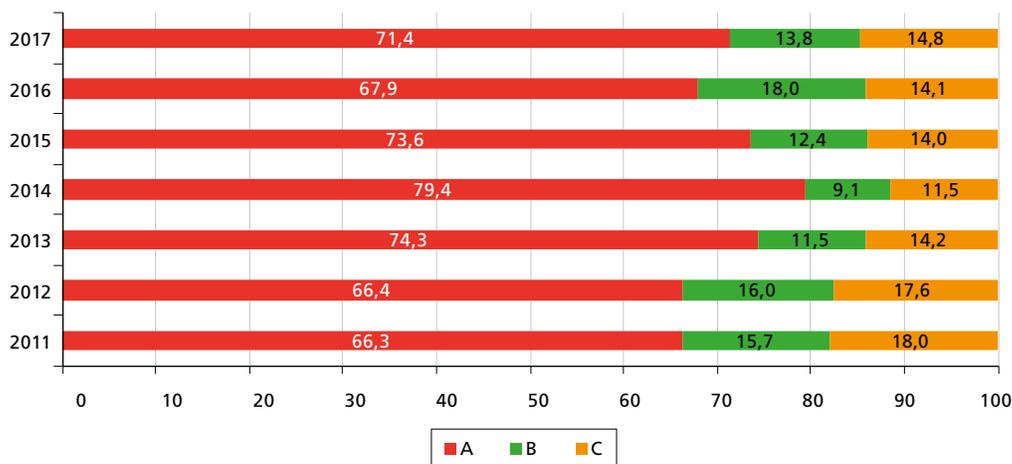
Les concours de catégorie C perdent 0,9 point de sélectivité par rapport à l'année précédente (12,6 après 13,5 ; -14,0 % de présents et -6,2 % de postes offerts). À titre d'exemple, la sélectivité des recrutements dans le corps de surveillants de l'administration pénitentiaire baisse de 2,1 points (à 10,3 présents pour un admis), de même que celle des agents administratifs des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe (1,8 à 6,9).

### Hors enseignants, les recrutements externes de la FPE en catégorie A progressent en 2017

L'État recrute majoritairement pour des emplois de catégorie A (71,4 %), soit 27403 agents recrutés en 2017, en hausse (+0,4 %) par rapport à 2016 (Figure V 2.1-7). Au sein des recrutements en catégorie A, le nombre d'enseignants passe de 22 638 en 2016 à 22 710 en 2017 (+0,3 %) tandis que le nombre d'agents recrutés en catégorie A hors enseignants est de 4693, après 4667 en 2016, soit une hausse de 0,6 %.

Figure V 2.1-7 : Évolution de la part des recrutements externes dans la FPE par catégorie hiérarchique

[en %]



Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

Lecture : 71,4 % des agents recrutés en 2017 occupent des emplois de catégorie A dans la FPE.

#### Encadré 2 : Rapport annuel sur les ruptures d'engagement à servir l'État

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique\*, il est demandé au gouvernement de publier chaque année des précisions sur les ruptures d'engagement à servir (*pantouflages*) des élèves issus d'un certain nombre d'écoles. Ces informations sont disponibles sur Internet en données complémentaires.

\* Article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

Les recrutements de catégorie A, dont le niveau d'étude exigé pour passer le concours est Bac +5 ou plus, représentent 89,7 %<sup>3</sup> de cette catégorie en 2017 (soit 24 571 recrutés, +1,8 %) (Figure V 2.1-8). Parmi eux, 4,0 % nécessitent d'avoir un doctorat. Ces deux proportions sont en hausse par rapport à 2016. Ce niveau de formation concerne notamment les postes d'enseignants et de chercheurs.

Pour les concours de l'Éducation nationale qui permettent l'accès aux postes d'agrégés, de certifiés, de professeurs des écoles ou encore de conseillers principaux d'éducation, le niveau d'études requis était égal à Bac +3 jusqu'en 2009. Avec la mastérisation (décret n° 2009-913 à 920 du 28 juillet 2009), l'État a augmenté ses exigences en matière de niveau d'études. En pratique, les candidats peuvent s'inscrire aux concours avec une licence ou un master 1 (ex-maîtrise) tout en poursuivant leurs études, mais l'obtention du master 2 est indispensable pour être nommé fonctionnaire-stagiaire en cas de réussite au concours.

Ainsi, même si le niveau d'études requis au moment de l'inscription des candidats et au moment de la titularisation des lauréats est généralement le même, il peut différer pour ces recrutements.

Le niveau de diplôme déclaré au moment de l'inscription par les candidats dont les candidatures ont été validées peut donc être d'un niveau inférieur à celui requis pour être titularisé. Il peut également être d'un niveau supérieur, notamment en période de basse conjoncture sur le marché de l'emploi. Les plus diplômés peuvent en effet choisir de candidater sur des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils pourraient prétendre habituellement pour améliorer leur chance d'accéder à l'emploi, au détriment des moins diplômés (Flachère et Pouliquen, 2015). Ce cas de figure s'observe essentiellement pour les recrutements en catégorie B et C puisque le niveau Bac +5 est requis dans la majorité des concours de catégorie A.

Parmi les candidats recrutés, près de 61 % ont un niveau d'études inférieur à Bac +5, contre 56 % en 2016, particulièrement dans les corps des professeurs certifiés de classe normale de l'Éducation nationale (28 % ont un Bac +3 et 16 % ont un Bac +4). Par ailleurs, 28,5 % des recrutés ont un Bac +5 (+2 points) et 4,4 % un doctorat (+0,8 point).

Les concours de catégorie A accessibles avec un niveau d'études inférieur au master 2 (Bac +5) sont peu nombreux et offrent un nombre de places en constante diminution. En 2017, seuls 10,3 % des nouveaux entrants répondent à ce critère. Ils étaient près de 18 % en 2012. Les agents recrutés à ces postes ont souvent cependant un diplôme plus élevé que le diplôme minimal exigé.

Les recrutements externes exigeant un niveau master 1 représentent 1,4 % des recrutements en catégorie A. Il s'agit essentiellement des concours d'entrée à l'École de la magistrature. Sur les 383 agents recrutés à ces concours, au moins 78,3 % avaient un diplôme de niveau Bac +5 ou plus, soit au moins un an d'études supplémentaire.

Les sélections externes qui requièrent, quant à elles, un niveau d'études égal à la licence en catégorie A concernent 7,2 % des recrutés. En 2017, 1 963 personnes ont été recrutées pour pourvoir les postes répondant à cette exigence : élèves attachés des IRA, infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, inspecteurs des impôts et du Trésor public, greffiers en chef des services judiciaires et ingénieurs d'études. Parmi les recrutés dont le niveau de diplôme au moment de l'inscription était connu (soit 97,2 % d'entre eux), 70,1 % avaient un diplôme supérieur à la licence (4,0 % un doctorat, 53,5 % un Bac +5 et 12,6 % un Bac +4).

Enfin, certains concours font exception et permettent d'accéder à la catégorie A avec un niveau de formation Bac +2 (BTS, DUT, classes préparatoires). Ils concernent l'accès aux corps des assistants ingénieurs, ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieurs du contrôle de

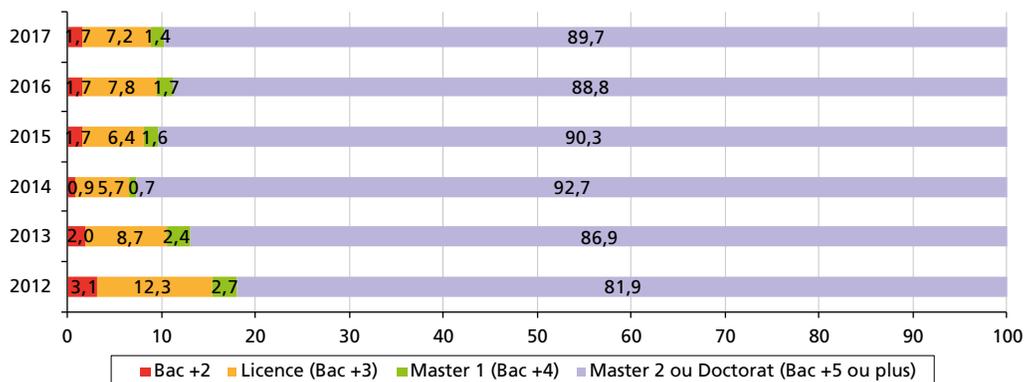
<sup>3</sup> Les organisateurs de recrutements renseignent généralement dans l'enquête le niveau d'études requis au moment de l'inscription mais dans certains cas celui au moment de la titularisation. Le niveau d'études requis au moment de l'inscription des candidats et au moment de la titularisation des lauréats est généralement le même. Cependant, il peut différer notamment pour les concours d'enseignants. Pour ces concours, c'est le niveau d'étude au moment de la titularisation (Bac +5) qui a été renseigné par le ministère de l'Éducation nationale.

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

la navigation aérienne, ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ou attachés statisticiens. Ils représentent 1,7 % des recrutements dans cette catégorie (soit 462 agents recrutés en 2017, en baisse de -1,1 % par rapport à 2016). Parmi les recrutés dont le diplôme était connu (soit 52,8 % d'entre eux), 62,3 % possédaient un diplôme supérieur au niveau requis (0,4 % un doctorat, 25,4 % un Bac +5, 11,1 % un Bac +4 et 25,4 % un Bac +3).

**Figure V 2.1-8 : Évolution de la part des recrutements externes dans la FPE en catégorie A par niveau d'études requis**

[en %]



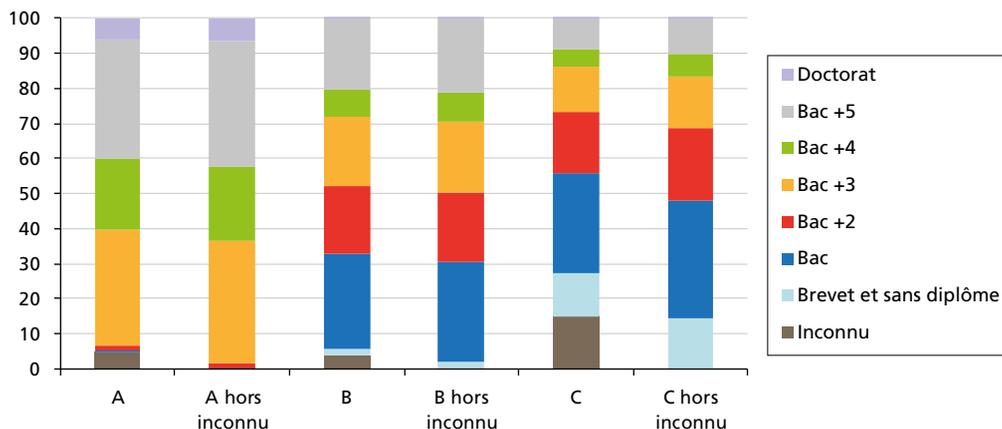
Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

Lecture : En 2017, 89,7 % des candidats ont été recrutés comme fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire dans des corps de catégorie A nécessitant un niveau d'études équivalent au doctorat ou au master 2.

Sur l'ensemble des concours de catégorie A organisés en 2017, 6,4 % des recrutés dont le niveau de diplôme au moment de l'inscription était connu avaient un diplôme de niveau doctorat, 36,0 % de niveau Bac +5, 21,3 % de niveau Bac +4 et 34,7 % un niveau Bac +3 (respectivement 2,6 %, 34,7 %, 23,3 % et 37,9 % si l'on exclut les enseignants) (Figure V2.1-9).

**Figure V 2.1-9 : Niveau de diplôme déclaré au moment de l'inscription des recrutés dans la FPE par catégorie hiérarchique en 2017**

[en %]



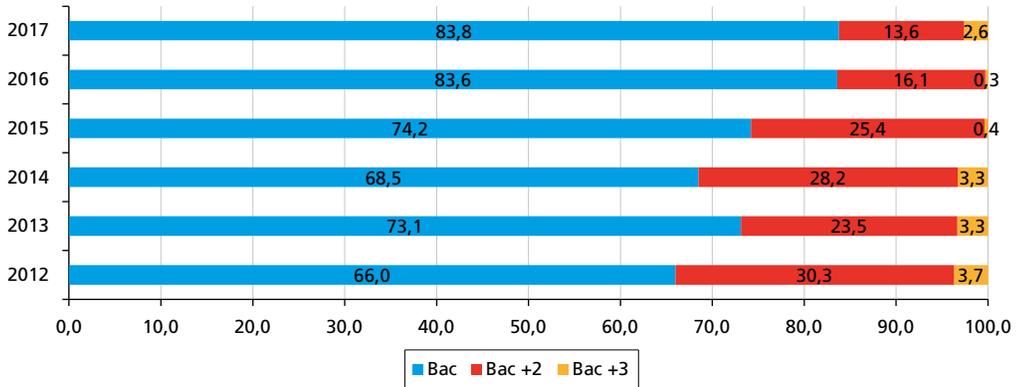
Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

2

Figure V 2.1-10 : Évolution de la part des recrutements externes dans la FPE en catégorie B par niveau d'études requis

[en %]



Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

Lecture : En 2017, 13,6 % des candidats ont été recrutés comme fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire de catégorie B nécessitant un niveau d'études équivalent à Bac +2.

Les concours de la catégorie B représentent 13,8 % du recrutement total dans la FPE en 2017, soit 5305 agents (-26,7 % par rapport à 2016).

L'accès à cette catégorie hiérarchique nécessite le plus souvent le baccalauréat. Cependant, certains corps ne sont accessibles qu'à partir de Bac +2 : éducateurs, greffiers, secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, techniciens de la Police nationale, techniciens supérieurs. Parfois, un diplôme d'État spécifique est requis, obtenu au terme de deux années d'études après le Bac (éducateurs spécialisés des instituts nationaux des jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles), ou même trois années (techniciens paramédicaux civils, assistants de service social, et infirmiers jusqu'en 2011).

En 2017, 82,7 % des agents recrutés en catégorie B avaient passé un concours requérant uniquement le baccalauréat et 16,0 % requérant un niveau Bac +2 ou Bac +3 (Figure V2.1-10). Or, pour l'ensemble de ces agents, au moins 0,3 % possédaient un niveau doctorat, 21,0 % un niveau Bac +5, 8,1 % un niveau Bac +4 et 20,3 % un Bac +3. Le diplôme n'est pas connu pour 1,3 % des recrutés dans cette catégorie.

Enfin, les recrutements en catégorie C représentent 14,8 % du recrutement total dans la FPE en 2017, soit 5661 agents (-0,2 % par rapport à 2016). Ces emplois sont ouverts aux candidats ayant un niveau équivalent au brevet mais aussi, dans certains cas, sans qu'aucune condition de diplôme ne soit exigée.

Le niveau de diplôme des recrutés dans cette catégorie est inconnu dans 15,0 % des cas en 2017. Parmi ceux pour lesquels il est connu, 16,5 % avaient un niveau supérieur ou égal au Bac +4, 35,7 % un niveau Bac +2 ou Bac +3 et 33,6 % un niveau Bac.

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

#### Encadré 3 : La Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) aux concours de la fonction publique de l'État

La RAEP est un dispositif qui modifie le contenu des épreuves des concours et les modalités d'évaluation des candidats à l'entrée dans la fonction publique et pour la promotion interne, avec comme objectif de diversifier le profil des lauréats. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2007, conformément à la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, elle est mise en œuvre dans le cadre des concours déjà existants par l'introduction d'un nouveau type d'épreuve qui vise une sélection des candidats moins centrée sur les connaissances académiques, mais davantage sur les compétences et aptitudes ainsi que sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

L'introduction de la RAEP concerne essentiellement les concours internes et examens professionnels, mais également quelques recrutements externes. En 2017, l'État a proposé des épreuves de RAEP dans le cadre de 208 concours et promotions, soit 5 de plus qu'en 2016. Le nombre de concours concernés par la RAEP avait baissé deux années consécutives (203 en 2016, 211 sélections en 2015 après 238 en 2014). Ils représentent 27,5 % des sélections sur l'ensemble des concours de la FPE.

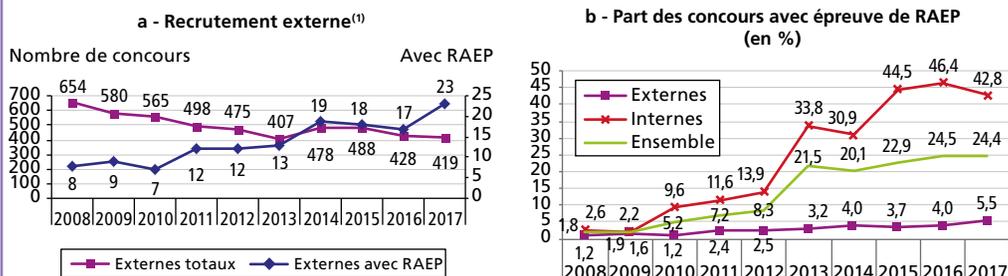
Parmi les sélections, 63 concours internes se sont déroulés avec des épreuves de RAEP (60 en 2016), 83 examens professionnels (91 en 2016), 33 concours réservés de titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 - dite loi Sauvadet - (35 en 2016), 13 concours externes (112 en 2016), 10 du type troisième concours et aucun concours unique, comme en 2016.

En recrutements externes, la RAEP a été proposée dans 8 concours de catégorie A (4 d'attachés d'administration, conservateurs du patrimoine, directeurs techniques, vétérinaires inspecteurs de la santé publique et pharmaciens inspecteurs de santé publique), 2 de catégorie B (techniciens du ministère chargé de l'agriculture et techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire principal), et 3 en catégorie C (1 d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire et 2 de surveillants de l'administration pénitentiaire).

Le nombre de postes proposés aux concours avec épreuve de RAEP a augmenté régulièrement de 2008 à 2014, surtout dans les sélections internes mais connaît une diminution depuis 2015 (10926 postes offerts en 2016, 11727 postes offerts en 2015 après 12537 en 2014). En 2017, les recrutements internes augmentent pour atteindre 11 129 postes. Sur la période 2008-2015, 34,4 % des postulants à l'interne ont passé une épreuve de type RAEP contre 2,3 % à l'externe.

En 2017, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à participer aux épreuves de RAEP, comme c'est généralement le cas depuis 2009 (57,0 % des candidats sont des femmes en 2017, contre 63,7 % en 2016). Globalement, sur les dix années d'application du dispositif, elles représentent 60,9 % des participants.

#### Figures V 2.1-E2 a et b : Évolution du nombre de concours de la fonction publique de l'État dans lesquels l'épreuve de RAEP est introduite, par type de recrutement



Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

(1) Recrutements externes : concours externe, troisième concours et concours unique.

Lecture figure a : En 2017, la FPE a organisé 419 concours externes. Parmi ces concours, 23 comportaient une épreuve de RAEP.

Lecture figure b : Les sélections internes (concours internes, examens professionnels et concours de titularisation réservés - loi Sauvadet) avec épreuve de RAEP représentent 42,8 % de l'ensemble des sélections internes en 2017.

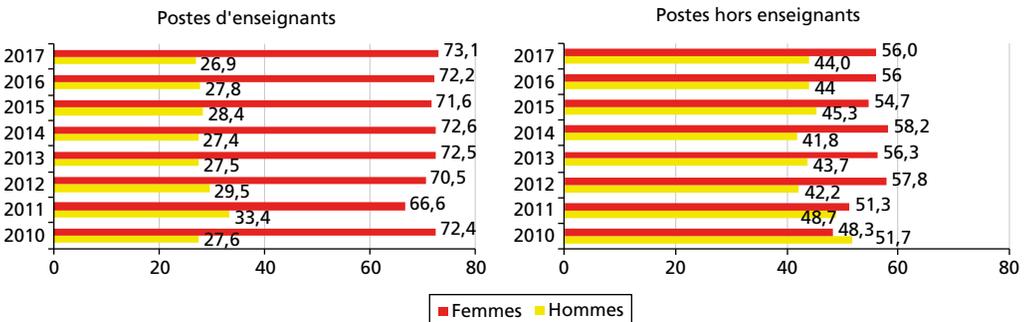
## La part des femmes augmente dans l'ensemble des recrutements après deux années de repli

En 2017, la part des femmes dans l'ensemble des recrutements externes de la FPE croît : elle s'élève à 65,2 % soit 3,9 points de plus qu'en 2016. Globalement, les femmes sont 58,6 % parmi les candidats présents lors des épreuves de sélection, proportion en hausse par rapport à 2016.

Pour les postes de catégorie A, les femmes réussissent mieux que les hommes (58,1 % de femmes parmi les présents et 70,2 % parmi les recrutés). De façon constante, elles sont plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (67,3 % de femmes parmi les candidats présents en 2017), où elles sont également plus nombreuses à être recrutées (73,1 % des lauréats) (**Figure V2.1-11**). Pour les concours de catégorie A hors enseignants, les femmes aussi sont majoritaires avec 56,0 % des recrutés en 2017.

**Figure V 2.1-11 : Part des femmes recrutées en catégorie A sur les postes d'enseignants et hors enseignants dans la FPE**

[en %]



Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

En revanche, pour les postes de catégories B et C, si les femmes restent majoritaires parmi les candidats présents elles réussissent moins bien que leurs homologues masculins et sont minoritaires parmi les recrutés : en 2017, sur les postes de catégorie B, elles représentent 55,0 % des candidats présents et 49,0 % des recrutés. De même, dans la catégorie C, elles sont 63,1 % parmi les présents et 56,5 % parmi les recrutés.

Toutes catégories hiérarchiques confondues, la part des femmes dans les recrutements externes de l'État augmente avec le niveau de diplôme détenu, excepté pour les titulaires d'un Bac +5 et plus (**Figure V2.1-12**). Elles sont systématiquement majoritaires parmi les lauréats possédant un diplôme de niveau supérieur à Bac +3 (hors doctorat 47,1 %) et minoritaires en deçà. Depuis 2017, les titulaires d'un Bac +2 sont également majoritaires (55,6 % des recrutés).

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

**Figure V 2.1-12 : Part des femmes parmi l'ensemble des recrutés dans la FPE par niveau de diplôme déclaré au moment de l'inscription [en %]**

Niveau de diplôme	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bac +5 et plus	64,4	68,2	72,2	68,6	72,7	63,9	68,0
<i>dont doctorat</i>	-	-	-	-	54,5	44,5	47,1
Bac +4	60,8	63,4	62,6	73,6	80,7	71,2	73,0
Bac +3	54,4	63,2	62,2	56,0	47,6	70,4	71,5
Bac +2	50,5	48,6	48,3	46,9	43,1	46,8	55,6
Bac	44,5	35,4	35,8	36,3	31,0	29,1	44,7
Brevet	48,1	43,8	35,9	32,1	32,3	44,4	33,4
Sans diplôme	22,4	54,4	55,4	63,9	85,5	54,8	53,0
Diplôme inconnu	54,5	62,5	61,6	68,4	63,8	69,1	63,1

Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

### Quatre ministères augmentent leurs recrutements externes en 2017

En 2017, les ministères économiques et financiers, la Défense, l'Écologie et les services du Premier ministre enregistrent une hausse de leurs recrutements externes. Tous les autres ministères connaissent une diminution, en particulier le ministère des Affaires étrangères, l'Intérieur et la Culture. (Figure V2.1-13).

**Figure V 2.1-13 : Nombre de recrutements externes par ministère<sup>(1)</sup>**

Ministères	2006	2007	2015	2016	2017	Évolution (en %)	
						2017/2016	2017/2007
Affaires étrangères et Développement international	132	102	124	162	31	-80,9	-69,6
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt/Enseignement privé agricole	551	735	458	523	454	-13,2	-38,2
<b>Ministères économiques et financiers<sup>(1)</sup> : Économie, Industrie et Numérique, Finances et Comptes publics</b>	<b>3 190</b>	<b>3 601</b>	<b>3 494</b>	<b>3 378</b>	<b>3 753</b>	<b>11,1</b>	<b>4,2</b>
Culture et Communication	118	89	113	173	82	-52,6	-7,9
Défense	1 010	384	253	619	986	59,3	156,8
Écologie, Développement durable et Énergie, Logement	799	725	528	531	753	41,8	3,9
<b>Ministères de l'enseignement : Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche</b>	<b>26 755</b>	<b>26 943</b>	<b>27 041</b>	<b>27 262</b>	<b>27 038</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,4</b>
<b>Intérieur, Outre-mer : Police, Outre-mer, Intérieur</b>	<b>3 400</b>	<b>3 974</b>	<b>1 837</b>	<b>3 944</b>	<b>2 669</b>	<b>-32,3</b>	<b>-32,8</b>
Justice	2 060	1 794	2 349	2 766	1 881	-32,0	4,8
<b>Ministères sociaux :</b>	<b>640</b>	<b>926</b>	<b>365</b>	<b>321</b>	<b>165</b>	<b>-48,6</b>	<b>-82,2</b>
Affaires sociales	448	749	326	277	141	-49,1	-81,2
Travail, Emploi, et Dialogue social	192	177	39	44	24	-45,5	-86,4
Services du Premier ministre <sup>(1)</sup>	517	594	437	530	557	5,1	-6,2
<b>Total</b>	<b>39 172</b>	<b>39 867</b>	<b>36 999</b>	<b>40 209</b>	<b>38 369</b>	<b>-4,6</b>	<b>-3,8</b>

Source : GRECO Report, DGAFP – Dessi.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Y compris l'ENA et les IRA.

En 2017, les ministères de l'enseignement enregistrent un léger recul de leurs recrutements (-224 postes). Le corps des adjoints administratifs a diminué fortement passant de 872 recrutés en 2016 à 360 en 2017. Les adjoints techniques de la recherche ont également baissé leur

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

2

recrutement (-51 %). Certains corps ont néanmoins vu leur nombre de postes augmenté. Par exemple, les professeurs des écoles de classe normale avec 13 223 recrutés (soit +3,6 %). De même, les professeurs certifiés passent de 5 675 recrutements en 2016 à 5 902 en 2017. Le nombre de directeurs de recherches a aussi progressé (+111 postes).

Le nombre de recrutés au ministère de la Défense continue de progresser en 2017 (+367) après avoir fortement baissé à partir de 2008 et entamé un redressement en 2015. En 2017, le ministère de la Défense devenu ministère des Armées a organisé 28 concours contre 22 en 2016. En particulier, le concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État, qui ne s'était pas tenu en 2015, a conduit au recrutement de 301 agents en 2016 et de 612 en 2017.

En revanche, le nombre de recrutements au ministère de l'Intérieur a fortement diminué (-1 227) en 2017. Le nombre important de postes, en 2016, faisait suite à l'organisation d'un concours exceptionnel qui a eu lieu suite aux attentats du 13 novembre 2015 et aux annonces du président de la République devant le Parlement réuni en Congrès.

Après une reprise des recrutements externes entamée en 2012, les ministères économiques et financiers connaissent une baisse de leurs recrutements en 2016 (-3,3 % par rapport à 2015). Mais en 2017, le nombre de recrutements s'accroît (+11,1 % par rapport à 2016). Cette augmentation est observée pour les catégories C (2 505 après 1 979 en 2016, soit +26,6 %), mais également pour la catégorie A avec 532 recrutés après 492. En revanche, le nombre de recrutés en catégorie B a diminué par rapport à 2016 (716 après 907 soit -21,1 %).

Le ministère de la Culture a recruté 52,6 % d'agents de moins par rapport à 2016 (91 recrutés de moins). En 2017, ce ministère n'a pas organisé certains concours qui avaient lieu l'année précédente : adjoints techniques de 1<sup>re</sup> classe d'accueil, surveillance et magasinage du ministère de la Culture et de la Communication, chargés d'études documentaires du ministère chargé de la culture (respectivement 40 et 35 recrutés).

Les services du Premier ministre ont continué d'augmenter leurs recrutements en 2017 (+27 agents par rapport à 2016, après +93). Le nombre de recrutements d'attachés d'institut régional d'administration (IRA) reste identique (450 en 2017 et en 2016, après 385 en 2015).

Le ministère de la Justice a diminué ses recrutements (-32,0 % soit 885 recrutements de moins qu'en 2016). Le corps dont la diminution a été la plus marquée est celui de surveillants de l'administration pénitentiaire (-599 agents).

Enfin, après avoir connu une augmentation en 2015, les ministères sociaux enregistrent une baisse des recrutés depuis 2016 ; soit 321 recrutements par concours externe, en 2016, et encore 156 de moins en 2017 pour atteindre 165 recrutements.

### La moitié des recrutements externes de la FPE s'effectue *via* les concours déconcentrés

L'État propose chaque année des postes à pourvoir en région. Le nombre de postes déconcentrés offerts en 2017 a diminué de 4,7 % par rapport à 2016 (19 525 postes proposés après 20 497). Ils représentent 46 % de l'ensemble des postes offerts aux recrutements externes dans la FPE.

Ces emplois déconcentrés sont à pourvoir très majoritairement à l'Éducation nationale (71,2 %), dans les services académiques et les établissements scolaires. Ce ministère a proposé ainsi 14 020 postes déconcentrés en 2017, essentiellement de professeurs des écoles.

Le ministère de l'Intérieur a diminué le nombre de postes offerts à un niveau déconcentré (1 933 postes en 2017 après 3 188). Mais, en 2016, il avait organisé un concours exceptionnel de gardiens de la paix, en plus de la session habituelle.

#### En 2017, les recrutements externes sur concours sont en hausse dans la fonction publique territoriale (FPT)

Il n'existe pas à ce jour de recensement complet des recrutements dans la FPT. En se restreignant aux recrutements de la Ville de Paris, à ceux opérés par les centres de gestion de la FPT, aux concours d'attachés (organisés tous les deux ans) et d'administrateurs territoriaux, les employeurs territoriaux ont admis 11 447 agents (9 402 en 2016) par recrutements externes sur concours en 2017 (concours externe, concours unique et troisième concours). En 2017, suite à un problème technique, les recrutements sans concours n'ont pas pu être déterminés en totalité. La faiblesse des effectifs transmis ne permet donc pas de commentaire étayé.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale ont organisé 47 sélections en 2017, soit une de plus qu'en 2016. Parmi elles, 32 concernent le concours externe qui s'adresse aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme, et 15 le troisième concours, réservé aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat électoral.

Certains concours ne sont pas organisés tous les ans mais une année sur deux et parfois tous les trois ans ou encore de manière irrégulière. Par ailleurs, contrairement à la fonction publique de l'État, la réussite à l'un des concours de la fonction publique territoriale ne vaut pas recrutement : les lauréats disposent de trois ans pour trouver un emploi, durée au terme de laquelle ils perdent le bénéfice du concours.

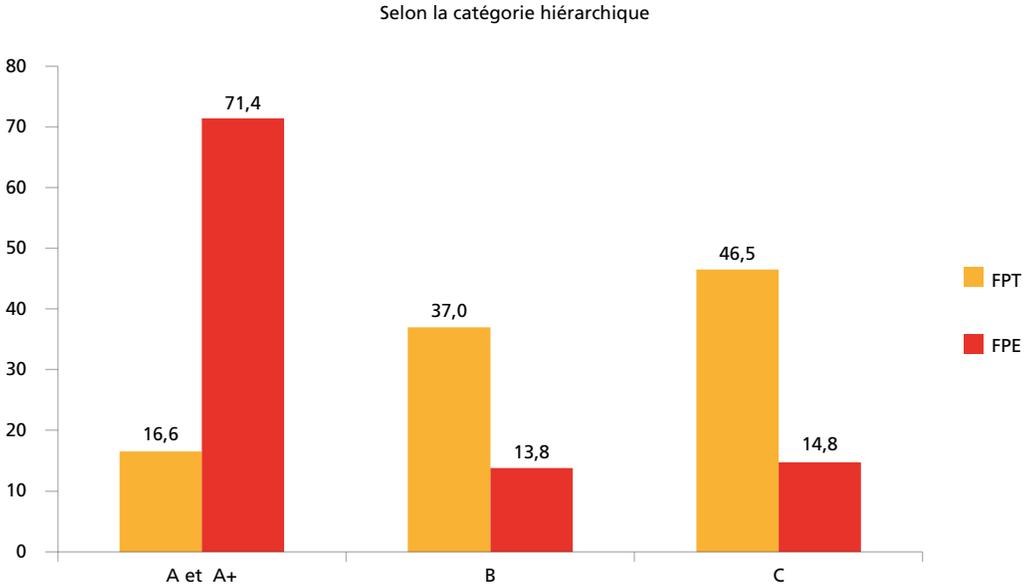
La Ville de Paris et son centre d'action sociale ont organisé 33 concours externes en 2017 (soit le même nombre qu'en 2016), un troisième concours (de secrétaires administratifs) et 13 recrutements sans concours.

Le concours d'attachés territoriaux n'a pas été organisé cette année, comme en 2015 et 2013, mais avait admis 1 707 attachés en 2016.

Contrairement à la FPE, qui recrute essentiellement par concours et sur des postes de catégorie A, le profil du recrutement dans la FPT est à l'image de la structure de ses effectifs. Ainsi, en 2017, près de 47 % des recrutements concernent des emplois de catégorie C (11 % dans la FPE) (**Figure V2.1-14**).

Figure V 2.1-14 : Profils comparés des recrutements externes sur concours dans la FPT et la FPE en 2017

[en %]



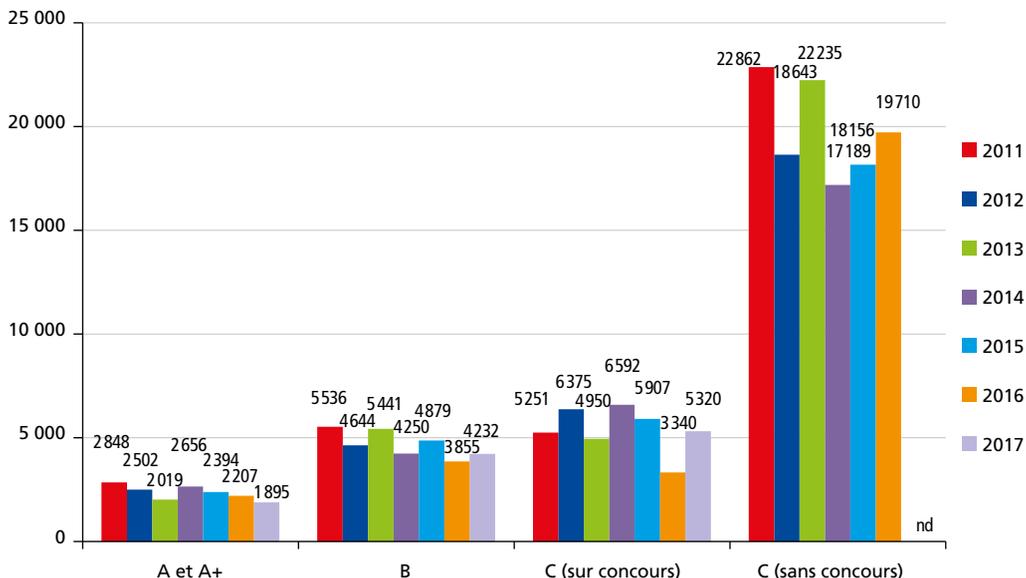
Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi ; Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Les concours d'accès aux emplois de catégorie A (professeurs de la Ville de Paris, directeurs de conservatoire, ingénieur, médecins, infirmiers...) ont permis l'entrée de 1 895 agents et représentent 16,6 % des admissions totales par recrutement externe sur concours en 2017 (Figure V 2.1-15). La diminution du nombre d'admis en catégorie A s'explique par le fait que certains concours n'ont pas eu lieu, tels que le concours d'attachés ou d'attachés de conservation du patrimoine. En 2016, le concours d'attachés avait permis d'admettre par recrutement externe 1 707 agents.

La catégorie B représente 37,0 % des recrutements sur concours de fonctionnaires de la FPT avec 4 232 admis, en hausse par rapport à l'année précédente (+377 agents). En 2017, les centres de gestion de la FPT ont organisé le recrutement de rédacteurs (1 160 admis) d'animateurs (369 admis), contrairement à l'année précédente où ces concours n'avaient pas été organisés. Les concours de techniciens et de techniciens principaux n'ont pas eu lieu en 2017 alors qu'en 2016, 1 688 techniciens avaient été admis.

### 2.1 Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

Figure V 2.1-15 : Nombre de recrutements externes dans la FPT par catégorie hiérarchique



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Note : Les données sur les recrutements sans concours ne sont pas disponibles pour 2017 suite à un incident technique dans plusieurs centres de gestion.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

La catégorie C (46,5 % des recrutements par concours) enregistre 5320 nouveaux agents admis par concours. Les recrutements pour cette catégorie augmentent de 59,3 %. Cette hausse s'explique par un nombre plus important d'admis dans les cadres d'emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : Atsem (1 156 après 120), et d'auxiliaires de soins (597 après 302). De plus, le concours d'agents de maîtrise enregistre 610 nouveaux admis alors qu'il n'a pas été organisé en 2016 (805 en 2015).

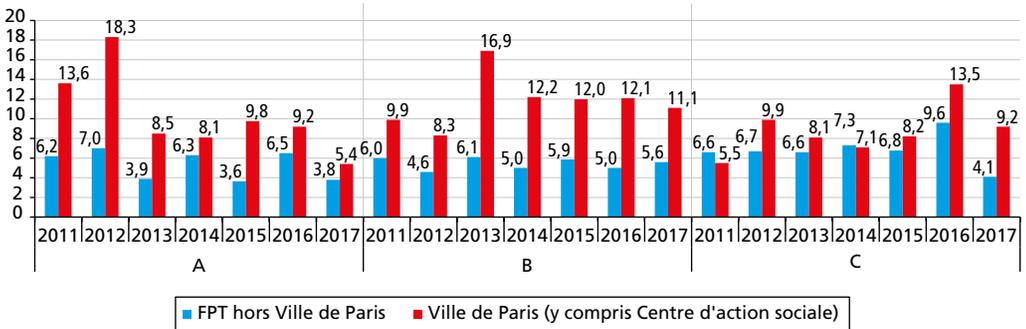
En 2017, le nombre de recrutements sans concours n'a pas pu être déterminé dans sa totalité à la suite d'un problème technique dans les centres de gestion. En 2016, 19710 recrutements sans concours ont eu lieu afin de pourvoir des postes ouverts dans les cadre d'emplois de catégorie C (adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation...) contre 18156 en 2015.

Dans la fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, la sélectivité des recrutements sur concours en 2017 se situe à 3,8 candidats présents pour un admis en catégorie A (Figure V 2.1-16). Elle est légèrement plus forte pour les catégories C avec un candidat admis pour 4,1 présents.

La sélectivité des concours de la Ville de Paris est plus élevée que dans le reste de la fonction publique territoriale. Pour la catégorie A, elle baisse de 3,8 points par rapport à l'année précédente (5,4 contre 9,2). Les concours de catégorie B sont les plus sélectifs (11,1 présents pour un admis). Pour la catégorie C (hors recrutements directs), la sélectivité des concours a diminué de 4,3 points à la Ville de Paris, et de 5,5 points dans les autres concours territoriaux.

## 2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2017

Figure V 2.1-16 : Sélectivité des recrutements externes sur concours dans la FPT par catégorie hiérarchique



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

### Pour en savoir plus

- « Concours enseignants 2018 du secondaire public », *Note d'information n° 19.25*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juin 2019.
- « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2018 », *Note d'information n° 19.24*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juin 2019.
- Daussin-Benichou J-M, Idmachiche S., Leduc A. et Pouliquen E., « Les déterminants de l'attractivité de la fonction publique de l'État », *Document de travail n° G2015/09*, Insee, mai 2015.
- Daussin-Benichou J-M, Idmachiche S., Leduc A. et Pouliquen E., « Souhaiter entrer dans la fonction publique de l'État : quel rôle des déterminants économiques ? », *France, portrait social – Insee Références – Édition 2015*.
- Delamare K. et Soumaré A., « Les recrutements dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2016 », *Point Stat*, novembre 2018.
- Flachère M. et Pouliquen E., « Surqualification et sentiment de déclassement : public-privé, des profils et des opinions proches », DGAFP, Étude, recherche et débats 2015.
- Vaslin Y., Gautier K., Gautier L. et Chataigner N. : « Les départs à la retraite dans la fonction publique en 2017 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Faits et chiffres*, édition 2018.